

## Fair venir ma soeur et ma mère qui sont à notre charge.

Par sharifa, le 14/05/2012 à 19:45

Bonjour,

Je suis française depuis 12 ans, je voudrais faire venir ma soeur en France, elle est seule et divorcée à 46 ans. Mon conjoint et moi, nous avons une maison et notre ressource famille est d'environ 2.000 euros.

Puis-je faire une demande pour ma soeur pour qu'elle vienne vivre avec nous ? elle est à notre charge.

Je voudrais aussi faire venir ma mère, malade de Alzheimer. Elle est seule au pays, il n'y a personne près d'elle. En tant que sa fille, je souhaite la faire venir en France et m'occuper d'elle. Si vous avez une réponse favorable, aidez moi svp.

Par pat76, le 16/05/2012 à 18:49

Bonjour

Posez la question à la Préfecture de votre département ou au ministère de l'intérieur.

il s'agit d'un regroupement familial et il n'est pas certain que votre demande soit reçue favorablment.